

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Mai 2008

—
PRESENTS : 10

ABSENTS : 01

Absent excusé : Mr André COSTANTINI qui donne pouvoir à Mr Arnaud GROSPERRIN

SECRETARE : Mme Germaine DEMILLIERE

—
Ouverture de séance 20H 30

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 25 avril 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du procès verbal du Conseil municipal du 25 avril 2008.

Eau de ruissellement de la chaussée de la forêt de Chaux (entrées Lilian LANTOINE et Thierry SALVI).

Le Maire expose la demande de Mr Lilian LANTOINE. Mr LANTOINE présent est invité à prendre la parole afin d'apporter des précisions aux membres du Conseil municipal. Il nous précise que ces eaux de ruissellement seront collectées et évacuées dans son drain d'eau pluviale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Mr LANTOINE d'installer 2 regards normalisés et des caniveaux en limite de propriété sur l'accotement, ainsi que l'autorisation de goudronner l'accotement.

L'implantation des regards se fera sous la surveillance d'un membre de la commission routes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Mr SALVI d'installer un regard sur l'accotement en bordure de propriété afin de récupérer les eaux de ruissellement de la chaussée. L'implantation du regard se fera sous la surveillance d'un membre de la commission routes.

Convention Extranet : Conseil général

Mr le Maire expose à l'assemblée que le Conseil général du Doubs propose à la commune de Roset-Fluans une mise à disposition de l'Extranet des Communes du Doubs. L'objectif de cette mise à disposition par voie contractuelle est, entre autres, de permettre aux communes d'accéder à une base de données à caractère juridique et administratif, d'accéder au portail Localtis ainsi qu'au portail SIG et de pouvoir publier des avis concernant les marchés à procédure adaptée.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil général.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal qui autorise le Maire à signer cette convention.

Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, adhère au CAUE. Le montant de l'adhésion s'élève à 61 € par an.

Règlement Assainissement non collectif

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de doter le Spanc (Service Public Assainissement non collectif) d'un règlement.

Après lecture du projet de règlement et explications du Maire, le Conseil municipal demande la modification des articles :

- **Article 13** : Effectuer une vidange de la fosse septique à une périodicité de deux à quatre ans est remplacé par :
 -
 - « Effectuer une vidange de la fosse septique à une périodicité de **quatre ans** »
 -
- **Article 14** : Une redevance peut-être perçue [.....] de la réalisation périodique des vidanges est remplacé par :
 -
 - « Une redevance **est perçue** [.....] de la réalisation périodique des vidanges »
 -
- **Article 15** : En règle générale [.....] s'avère indispensable plus d'une fois tous les cinq ans est remplacé par :
 -
 - « En règle générale [.....] s'avère indispensable plus d'une fois tous les **huit ans** »
 -
- **Article 18** : Le présent règlement est mis en vigueur dès son approbation par le Conseil municipal est remplacé par :
 -
 - « Le présent règlement est mis en vigueur dès **l'achèvement de l'opération groupée, engagée par la commune, de réhabilitation des assainissements non collectifs** »

Les modifications apportées, le Conseil municipal (9 voix pour – 2 abstentions) approuve ce règlement.

Safer : Location terrain périmètre station de pompage

Le Maire expose que Mr PINARD Hervé a abandonné son droit d'exploiter les parcelles :

- | | | |
|-------------|-----------------|-----------------|
| - ZD 0074 K | 2 Ha 48 a 29 ca | Les Chenevières |
| - ZD 0076 J | 3 Ha 14 a 85 ca | Noyer Fourchu |

Il convient donc d'attribuer l'exploitation de ces parcelles. Quatre demandes ont été faites :

- GAEC de Roset-FLuans
- EARL Les Epis
- Les Calèches de Roset
- GAEC de la Chardenière

Le vote a lieu à bulletin secret.

1^{ère} attribution : parcelle ZD 0074 K

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Les Calèches de Roset : | 9 voix |
| - EARL Les Epis : | 1 voix |
| - GAEC de la Chardenière : | 1 voix |

La majorité absolue étant de 6 voix, la parcelle ZD 0074K est attribuée aux Calèches de Roset.

2^{ème} attribution : parcelle ZD0076 J

- | | |
|---------------------------|--------|
| - Les Calèches de Roset : | 7 voix |
| - EARL Les Epis : | 4 voix |

La majorité absolue étant de 6 voix, la parcelle ZD 0076 J est attribuée aux Calèches de Roset.

Association Foncière

Mr le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres du bureau de l'Association Foncière pour une durée de 6 ans.

La Chambre d'Agriculture doit désigner 4 membres, le Conseil municipal doit pour sa part désigner 4 propriétaires et 1 représentant du Conseil municipal.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Désignation du représentant du Conseil municipal :

Le Maire propose Mr André COSTANTINI comme représentant du Conseil municipal.

- | | |
|-------------------------|--------|
| - André COSTANTINI : | 9 voix |
| - Arnaud GROSPERRIN : | 1 voix |
| - Christophe CANNELLE : | 1 voix |

La majorité absolue étant de 6 voix, Mr André COSTANTINI est désigné comme représentant du Conseil municipal à l'Association Foncière.

Désignation de 4 propriétaires :

Le Maire propose :

- Louis MARTIN
- Claudie GARNIER
- Jean DESTAING
- Arnaud GROSPERRIN

Le vote a lieu à bulletin secret.

- Louis MARTIN :	10 voix
- Claudie GARNIER :	8 voix
- Jean DESTAING :	11 voix
- Arnaud GROSPERRIN :	10 voix
- Gabriel MARTIN :	1 voix
- Christophe CANNELLE :	2 voix
- Josette COUETTE :	1 voix

La majorité absolue étant de 6 voix, sont désignés comme membres :

- Jean DESTAING
- Louis MARTIN
- Arnaud GROSPERRIN
- Claudie GARNIER

Divers

Demande de Mr Alain FRANCOIS

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande de Mr Alain FRANCOIS :

- Pose d'une pancarte de signalisation « Calèches de Roset ».

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord aux Calèches de Roset pour la pose d'une pancarte de signalisation sur le mur à côté du poteau EDF.

Demande de stationnement de l'autocar Monts-Jura

Le Maire soumet la demande de la société Monts-Jura pour le stationnement de l'autocar au hameau de Fluans sur l'aire de dépôt située à côté de l'abribus.

Pour des raisons de sécurité (dépôt des enfants par les parents à l'abribus, croisements des véhicules sur la route des Grottes, gênes visuelles,...), le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'autoriser le stationnement du bus.

Il précise que des places de stationnement sont prévues à cet effet sur le parking communal au bourg de Roset.

Demande de Mr Damien JOANNES

Le Maire expose la demande de Mr Damien JOANNES, à savoir, l'autorisation de poser une parabole sur l'un des murs de l'école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Damien JOANNES à poser une parabole sur le mur donnant sur la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.

Le Maire
Arnaud GROSPERRIN.